

Recommandations sur le port du masque pendant la pandémie de COVID-19

Résumé des changements du 12 septembre 2022

- Ajout d'informations sur les différents niveaux de protection fournis par les masques et les respirateurs
- Mise à jour pour correspondre à la [recommandation des Centers for Disease Control and prevention \(CDC, centres de contrôle et de prévention des maladies\) sur le port du masque](#) dans les transports publics.
- Mise à jour des recommandations sur le port du masque dans les [lieux de rassemblement qui ne sont pas des établissements de santé](#)
- Mise à jour des recommandations sur quant le [grand public](#) doit porter un masque à l'intérieur, en fonction des niveaux communautaires de COVID-19 selon les CDC.

Présentation

Lorsque vous portez un masque ou un respirateur (c'est-à-dire un masque filtrant spécial, comme le masque N95), vous vous protégez et vous protégez les personnes qui vous entourent. Le port d'un masque ou d'un respirateur peut réduire la propagation du COVID-19, sauver des vies et maintenir le bon fonctionnement de l'économie. Des stratégies combinées, comme [rester à jour](#) (disponible dans d'autres langues) de ses vaccins et porter un masque ou un respirateur, peuvent contribuer à prévenir des formes graves de la maladie et à alléger la charge qui pèse sur le système de santé.

Vous devez porter un [masque ou respirateur](#) le mieux ajusté et de la meilleure qualité possible (disponible dans d'autres langues) dont vous disposez. Lorsqu'ils sont portés correctement, les respirateurs [homologués par le National Institute for Occupational Safety and Health \(NIOSH, institut national pour la sécurité et la santé au travail\)](#) (en anglais seulement) (comme les masques N95) offrent la meilleure protection, suivis des respirateurs internationaux (comme les masques KN95 et KF94) et des masques chirurgicaux, puis des masques en tissu. Si vous présentez [un risque de faire une forme grave du COVID-19](#), consultez votre professionnel de santé pour savoir si vous devez passer un test d'ajustement pour un respirateur homologué par le NIOSH ou si vous devez envisager d'autres types de respirateurs qui ne nécessitent pas de test d'ajustement. Pour en savoir plus sur les tests d'ajustement et le choix des masques, consultez la [page Web du Washington State Department of Labor and Industries \(L&I, ministère du Travail et de l'Industrie de l'État de Washington\) sur le port volontaire du masque](#) (disponible dans d'autres langues).

Pour en savoir plus sur les différents types de masques et de respirateurs et comment mieux les ajuster, consultez [types de masques et respirateurs](#) (disponible dans d'autres langues). Cette [page Web](#) (en anglais seulement) fournit des informations sur la capacité des différents types de masques et respirateurs à filtrer les particules, et les modifications apportées pour améliorer l'ajustement des masques. Les personnes qui ne peuvent pas porter un masque en raison de troubles du développement ou du comportement, ou pour des raisons de santé, peuvent utiliser une visière équipée d'une bavette. Ce type de protection peut également être utilisée par les enfants dans les crèches, les centres aérés et les établissements scolaires de la maternelle à la 12e année si le port d'un masque bien ajusté n'est pas toléré. **Sachez toutefois qu'une visière n'offre pas le même niveau de protection à celui qui la porte**

qu'un masque ou un respirateur bien ajusté. Consultez les recommandations du Washington State Department of Health (WA DOH, ministère de la Santé de l'État de Washington) sur le port du masque dans les milieux suivants : [K-12 Schools \(établissements scolaires de la maternelle à la 12e année\)](#), [Child Care \(garderies\)](#), [Early Learning \(apprentissage pour les jeunes enfants\)](#), [Youth Development \(développement pour les jeunes enfants\)](#), et [Day Camps \(centres aérés\)](#) (disponible dans d'autres langues). Consultez également les [Considérations des CDC pour des groupes de personnes spécifiques](#) (disponible dans d'autres langues). Le DOH recommande de ne pas utiliser de masques munis de valves ou d'évents d'expiration, de masques en tissu qui ne présente qu'une seule couche, de bandanas ou de cache-cou.

Les respirateurs munis de valves d'expiration peuvent être utilisés sur les lieux de travail conformément aux directives publiées par [L&I](#) (en anglais seulement).

Veuillez consulter la [page Web du DOH sur les masques](#) (en anglais seulement) pour obtenir une liste des questions fréquentes à propos des masques.

Dans le reste de ce document, le terme masque est utilisé pour désigner à la fois les masques et les respirateurs.

Mandats et ordonnances sanitaires actuellement en vigueur

Les ordonnances publiques actuelles exigent le port du masque dans [les établissements de santé](#), les prisons et établissements pénitentiaires pour adultes. Les autorités de santé publique peuvent exiger le port du masque dans certaines situations, par exemple en cas d'épidémie.

Ordonnance du Department of Health de l'État de Washington

L'[Ordonnance sur le port du masque du Secrétaire à la santé](#) (en anglais seulement) exige le port d'un masque dans certains lieux, indépendamment du statut vaccinal :

- [Établissements de santé](#)
- Prisons et établissements pénitentiaires pour adultes lorsque le comté dans lequel l'établissement se trouve présente un [Niveau communautaire de COVID-19 selon les CDC](#) (disponible en espagnol), moyen ou élevé.

Il existe certaines exceptions à cette exigence ; elles sont décrites dans l'[Ordonnance](#) (en anglais seulement). Tous les employés et visiteurs, en plus des professionnels de santé, ont l'obligation de porter un masque à l'intérieur d'un [établissement de santé](#). Tout un chacun est tenu de s'y conformer ; les entreprises ont également la responsabilité de faire respecter cette ordonnance auprès de leurs employés et de leurs clients.

Abrogée : Ordonnance fédérale

Depuis le 18 avril 2022, suite à une décision de justice, l'Ordonnance des CDC exigeant le port du masque dans les transports publics et à l'intérieur des centres de transport n'est plus en vigueur. Cependant, le masque reste un outil important afin de pouvoir voyager et emprunter les transports publics en toute sécurité. [En accord avec les CDC](#) (disponible dans d'autres langues), le WA DOH recommande aux employés et aux passagers âgés de deux ans ou plus de porter un masque à l'intérieur de tous les lieux de transport public, y compris dans les moyens de transport et les centres de transport. Voir [Transports publics](#) pour en savoir plus.

Proclamation du gouverneur de l'État de Washington

Les informations sur les responsabilités des entreprises à l'égard de leurs clients et de leurs employés figurent dans les proclamations du gouverneur, [Proclamation 20-25.19 COVID-19 Washington Ready](#) (proclamation 20-25.19 Préparation de Washington face au COVID-19) (en anglais seulement) et dans la [Proclamation 21-08 - Safe Workers](#) (proclamation 21-08 - Sécurité des employés) (en anglais seulement).

Proclamation de Washington State Labor and Industries (L&I) et du gouverneur

Bien que le port du masque ne soit pas obligatoire sur la plupart des lieux de travail, conformément à la proclamation du gouverneur susmentionnée, les employeurs sont tenus de respecter les [Exigences et recommandations de L&I pour la prévention du COVID-19](#) (en anglais seulement). En outre, les entreprises privées peuvent choisir d'exiger le port du masque et les visiteurs doivent respecter les [règles du lieu](#). En vertu de la [Proclamation 21-08 - Safe Workers \(proclamation 21-08 - Sécurité des employés\)](#) (en anglais seulement) du gouverneur, les employés ont le droit de porter un masque sur leur lieu de travail. [Washington Administrative Code 296-62-609](#) (WAC, code administratif de Washington 296-62-609) (en anglais seulement) protège le droit d'un employé à porter un masque pendant une urgence de santé publique. Conformément à [WAC 296-62-609](#) (en anglais seulement), un employeur ne peut pas empêcher ses employés de porter un masque, un respirateur ou d'autres dispositifs ou équipements de protection individuelle, sauf dans les cas strictement autorisés par la loi. Voir le document de L&I [Prévention du COVID-19 : Choisir de porter un masque au travail alors que vous n'en avez pas l'obligation](#) (disponible dans d'autres langues) pour en savoir plus.

Autorités et responsables de la santé publique locale

Les responsables de la santé locale ont le pouvoir d'établir des ordonnances pour contrôler la propagation des maladies dans leur juridiction. Ces ordonnances peuvent être plus strictes que les ordonnances de l'État, mais ne peuvent pas être moins strictes. Vérifiez auprès de votre [juridiction de santé locale](#) (en anglais seulement) et suivez toutes les ordonnances de santé publique en vigueur dans cette région.

Recommandations

Vous trouverez ci-dessous des recommandations générales en matière de santé publique, en plus des exigences spécifiques précitées.

Transports publics

Le WA DOH recommande qu'employés et passagers, dès l'âge de deux ans, portent un masque ou un respirateur bien ajusté dans les [transports publics](#) (disponible dans d'autres langues), y compris dans les moyens de transport (tels que les avions, les bus, les trains, les ferries, les métros, les taxis, les covoiturages et les transports médicaux non urgents) et les centres de transport (tels que les aéroports, les gares routières, maritimes ou ferroviaires, les stations de métro et les ports maritimes). Il s'agit de lieux de passage pour de nombreuses personnes, qui peuvent être bondés et/ou mal ventilés (comme les passerelles d'aéroport). Voyageurs et employés peuvent se protéger et protéger leur entourage en portant un masque ou un respirateur bien ajusté afin que voyager et emprunter les transports publics soit plus sûr pour tous. Veuillez consulter les [directives des CDC sur le port du masque dans les transports publics](#). (disponible dans d'autres langues) pour en savoir plus, mais notez que les exigences précédentes sont désormais des recommandations. Consultez [Exigences et directives pour réduire la transmission du COVID-19 dans K-12 Schools \(établissements scolaires de la maternelle à la 12e année\), Child Care \(garderies\), Early Learning \(apprentissage pour les jeunes enfants\), Youth Development](#)

[\(développement pour les jeunes enfants\), et Day Camps \(centres aérés\) \(wa.gov\)](#) (disponible dans d'autres langues) pour des recommandations sur le port du masque à bord des bus scolaires. Le WA DOH encourage les exploitants des transports publics à favoriser le port du masque par tous.

Port du masque dans les établissements de santé

Il convient de porter un masque dans les établissements de santé conformément à l'[Ordonnance du Secrétaire à la santé sur le port du masque](#) (en anglais seulement). Tous les établissements de santé peuvent accéder aux équipements de protection individuelle et aux recommandations sur le contrôle à la source dans [Recommandations provisoires pour la prévention et le contrôle de l'infection par le SRAS-CoV-2 dans les établissements de santé, DOH 420-391 \(wa.gov\)](#). (en anglais seulement).

Recommandations concernant le port du masque pour les lieux de rassemblement hors établissements de santé

Le port du masque à l'intérieur est recommandé dès l'âge de deux ans lorsque le [Niveau communautaire de COVID-19 selon les CDC](#) (disponible en espagnol) est moyen ou élevé dans les milieux ci-dessous :

- [Sites de prestataires de services aux sans-abri](#) (en anglais seulement)
- [Milieu maritime commercial](#) (en anglais seulement) (par ex., navires de pêche, navires de transport, bateaux de croisière)
- Lieu de travail bondé où il est impossible de respecter la distanciation physique en raison de la nature du travail, comme dans les entrepôts, les usines et les installations de conditionnement et de transformation agroalimentaires, et les transports fournis par l'employeur.
- Espaces de vie partagés dans les établissements collectifs (hors chambres à coucher), y compris les centres de placement à l'extérieur, les hébergements de transition, les établissements de réadaptation ou de détention pour mineurs et les logements pour travailleurs temporaires.
- À l'intérieur, dans des lieux en présence de personnes incarcérées dans des centres pénitentiaires pour adultes, des centres de détention pour adultes, des établissements de réadaptation pour mineurs ou des établissements de détention pour mineurs (par ex., des salles d'audience).
 - Notez que l'Ordonnance du Secrétaire à la Santé **exige** que les personnes âgées de cinq ans et plus portent un masque dans les prisons et établissements pénitentiaires pour adultes lorsque le [Niveau communautaire de COVID-19 selon les CDC](#) (disponible en espagnol) est moyen ou élevé.
 - Il est recommandé aux établissements correctionnels d'envisager également le port du masque lorsque [des facteurs propres à l'établissement](#) (disponible dans d'autres langues) indiquent un risque accru.

Les personnes qui vivent ou travaillent dans les environnements susmentionnés doivent respecter les mêmes recommandations que le grand public en dehors de ces environnements (par ex., lorsqu'elles se trouvent au sein de la communauté).

Les établissements non médicaux (tels que les entreprises et les organisations) peuvent exiger le port du masque dans leurs locaux. Ces établissements doivent tenir compte de chacun des facteurs suivants lorsqu'ils décident d'exiger le port du masque dans leurs locaux :

- Vulnérabilité des personnes séjournant dans l'établissement
 - Les personnes qui ne sont pas [à jour](#) (disponible dans d'autres langues) de leurs vaccins contre le COVID-19 sont plus susceptibles de contracter le COVID-19 et de développer une forme grave de la maladie.

- Les personnes présentant [certains problèmes de santé](#) (disponible dans d'autres langues) ont un risque plus élevé de faire une forme grave du COVID-19.
- Qualité de la ventilation dans les locaux - voir [Ventilation et qualité de l'air pour réduire la transmission des maladies transmises par l'air](#) (en anglais seulement) et [La difficulté de la propreté de l'air dans les bâtiments, EPA](#) (en anglais seulement) pour des informations et des options de ventilation, y compris pour les établissements avec et sans système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC).
- Capacité des personnes à respecter la distanciation physique dans le lieu en question
- Foyer épidémique de COVID-19 avéré ou suspecté dans l'établissement
 - Le port du masque à l'intérieur est fortement recommandé en cas de foyer épidémique dans un établissement collectif non médical

Lorsque le [niveau communautaire de COVID-19 selon les CDC](#) (disponible dans d'autres langues) est élevé, les CDC et le DOH recommandent que tout le monde porte un masque à l'intérieur, indépendamment du statut vaccinal. Les établissements ne doivent pas dissuader les personnes de porter un masque si elles le souhaitent. Consultez ci-dessous les recommandations individuelles relatives au port du masque et les considérations en matière de risque.

Recommandations concernant le port du masque

Les personnes qui présentent des symptômes, obtiennent un test positif ou ont été exposées à une personne atteinte du COVID-19 doivent porter un masque ou un respirateur de haute qualité, conformément aux documents suivants : [Que faire si vous êtes testé positif au COVID-19](#) (disponible dans d'autres langues), [Arbres de décision en cas de symptômes du COVID-19](#) (disponible dans d'autres langues) et [Marche à suivre si vous avez pu être exposé à une personne atteinte du COVID-19](#) (disponible dans d'autres langues). Les personnes doivent porter un masque si cela est exigé dans les locaux où elles se trouvent, conformément à [Mandats et ordonnances de santé en vigueur](#).

Quelles que soient les circonstances, vous pouvez choisir de porter un masque. Tenez compte des facteurs suivants lorsque vous décidez de porter un masque ou de ne pas en porter :

- Votre statut vaccinal et le statut vaccinal des personnes qui vous entourent. Les personnes qui ne sont pas [à jour](#) (disponible dans d'autres langues) de leurs vaccins contre le COVID-19 et leurs doses de rappel sont plus susceptibles de contracter le COVID-19 et de développer une forme grave de la maladie.
- Vos [problèmes médicaux](#) (disponible dans d'autres langues) et les problèmes médicaux des personnes de votre entourage qui présentent un risque accru de faire une forme grave du COVID-19. Les personnes souffrant de certains problèmes de santé sont plus susceptibles de contracter le COVID-19 et de développer une forme grave de la maladie.
- Les caractéristiques de l'environnement dans lequel vous vous trouvez (par ex., foule, mal ventilé, à l'intérieur).
- [Niveau communautaire de COVID-19 selon les CDC](#) (disponible dans d'autres langues)
 - Lorsque le niveau communautaire de COVID-19 est [élevé](#), les CDC et le WA DOH recommandent le port du masque à l'intérieur, indépendamment du statut vaccinal.
 - Lorsque le niveau communautaire du COVID-19 est moyen ou élevé, les CDC et le WA DOH recommandent aux personnes qui présentent un [risque élevé de faire une forme](#)

[grave de la maladie](#) (disponible dans d'autres langues) en cas d'infection par le COVID-19, de porter un masque ou un respirateur de haute qualité lorsqu'elles sont dans un lieu public en présence d'autres personnes. Les personnes qui ont des contacts domestiques ou sociaux avec une personne qui présente un risque élevé de faire une forme grave de la maladie devraient envisager de porter un masque de haute qualité lorsqu'elles se trouvent à l'intérieur avec cette personne.

Autres informations et ressources sur la COVID-19

Restez informé sur la [situation actuelle du COVID-19 à Washington](#) (en anglais seulement), les [Proclamations du gouverneur Inslee](#) (en anglais seulement), les [symptômes](#) (disponible dans d'autres langues), les [modalités de propagation](#) (disponible dans d'autres langues), [comment et quand les gens doivent se faire tester](#) (disponible en espagnol) et [où trouver des vaccins](#) (disponible en espagnol). Consultez notre [Foire Aux Questions](#) (en anglais seulement) pour de plus amples informations.

La race, l'origine ethnique ou la nationalité d'une personne n'augmente pas en soi le risque de contracter le COVID-19. Cependant, les données révèlent que les communautés de couleur sont touchées de manière disproportionnée par le COVID-19. Cependant, les données révèlent que les communautés de couleur sont touchées de manière disproportionnée par le COVID-19. La [stigmatisation ne contribue pas à lutter contre la maladie](#) (en anglais seulement). Pour empêcher la propagation de rumeurs et la désinformation, veillez à partager avec les autres des informations véridiques.

- [Épidémie de nouveau coronavirus 2019 \(COVID-19\) WA State Department of Health](#) (en anglais seulement)
- [Réponse du WA State au coronavirus \(COVID-19\)](#) (disponible dans d'autres langues)
- [Trouver votre département ou district de santé local](#) (en anglais seulement)
- [CDC Coronavirus \(COVID-19\)](#) (disponible dans d'autres langues)

Vous avez d'autres questions ? Appelez notre ligne d'information COVID-19 au **1-800-525-0127**.

Horaires de la ligne d'assistance :

- Le lundi de 6h à 22h.
- Du mardi au dimanche de 6h à 18h.
- [Jours fériés observés dans l'État](#) (en anglais seulement) de 6 heures à 18 heures

Pour obtenir les services d'un interprète, **appuyez sur #** lorsque votre interlocuteur décroche et **dites votre langue**. Pour toute question concernant votre propre santé ou des résultats de tests, veuillez contacter un professionnel de santé.

Pour demander ce document dans un autre format, appelez le 1-800-525-0127. Nos clients sourds ou malentendants peuvent composer le 711 ([Washington Relay](#)) ou nous écrire à l'adresse civil.rights@doh.wa.gov.

Annexe A

Établissement de santé

Conformément à la [Secretary of Health's Mask Order \(ordonnance du Secrétaire d'État à la Santé sur le port du masque\)](#) (en anglais seulement), les établissements de santé et de soins de longue durée incluent tout établissement public ou privé utilisé principalement pour la prestation de services de santé en personne à des personnes, hormis quelques exceptions. S'il est situé dans un établissement qui est

principalement utilisé pour la prestation de services de santé, comme un hôpital, alors l'ensemble de l'établissement est considéré comme un établissement de santé ou de soins de longue durée, et le port du masque est obligatoire dans tout l'établissement, sous réserve des exceptions et des exemptions prévues dans l'ordonnance sur le port du masque. S'il est situé dans un établissement qui est principalement utilisé à d'autres fins, comme une pharmacie au sein d'une épicerie ou le bureau d'une infirmière au sein d'un établissement scolaire, le lieu de santé ou de soins de longue durée se limite aux espaces qui sont principalement utilisés pour la prestation de soins, et n'inclut pas les autres zones de l'établissement. Le port du masque est obligatoire dans les espaces principalement dédiés à la prestation de soins de santé, sous réserve des exceptions et des exemptions prévues dans l'ordonnance sur le port du masque. Sous réserve des exclusions ci-dessous, les prestataires de santé incluent les personnes dont les compétences sont répertoriées dans la liste [Healthcare Professional Credentialing Requirements](#) (en anglais seulement) ainsi que les personnes qui sont autorisées par la loi à fournir des services de santé sans détenir d'autorisation d'exercer. **Tous les employés et visiteurs, en plus des professionnels de santé, ont l'obligation de porter un masque à l'intérieur d'un établissement de santé.**

La liste suivante, non exhaustive, répertorie les établissements de santé et les établissements de soins de longue durée :

- Les établissements de soins intensifs, y compris, sans s'y limiter, les hôpitaux ;
- Les établissements de soins intensifs de longue durée ;
- Les établissements de réadaptation pour patients hospitalisés ;
- Les établissements de santé comportementale pour patients hospitalisés, y compris, sans s'y limiter, les établissements d'évaluation et de traitement, les établissements de traitement résidentiel, les établissements de désintoxication fermés ;
- Les établissements résidentiels de soins de longue durée, y compris, sans s'y limiter, les maisons de soins infirmiers, les établissements avec services, les maisons familiales pour adultes, les établissements où sont fournis des services résidentiels communautaires certifiés et des services d'aide, et les établissements de services renforcés ;
- Les cliniques mobiles ou autres véhicules à bord desquels sont dispensés des soins ;
- Les établissements de soins ambulatoires, y compris, sans s'y limiter, les centres de dialyse, les cabinets médicaux et les établissements de santé comportementale (y compris les cabinets de psychiatres, de conseillers en santé mentale et de professionnels des troubles de la consommation de substances) ;
- Les établissements de soins dentaires et de spécialités dentaires ;
- Les établissements de soins d'optométrie et d'ophtalmologie ;
- Les pharmacies (à l'exclusion des espaces de vente au détail) ;
- Les cabinets de kinésithérapie (y compris les espaces désignés où des massages sont administrés dans des contextes autres qu'à visée médicale, comme les spas et les centres de bien-être et de remise en forme) ;
- Les cabinets de chiropraxie ;
- Les cabinets de sages-femmes et les maisons de naissance autonomes ;
- Les établissements d'isolement et/ou de quarantaine ;
- Les établissements de chirurgie ambulatoire ;
- Centres de soins d'urgence ;
- Les établissements de soins palliatifs ; et
- Les lieux où des services de santé à domicile, de soins à domicile, de soins d'hygiène personnelle ou de soins palliatifs sont fournis par des prestataires rémunérés.

Les établissements de santé et les établissements de soins de longue durée n'incluent pas :

- Les lieux où se déroulent des événements sportifs et des manifestations réunissant des spectateurs, ou d'autres types de rassemblements (y compris lorsque des entraîneurs accrédités prodiguent des soins aux joueurs), autres que les zones principalement utilisées pour la prestation de services de santé, telles que les zones dédiées aux premiers secours et désignées en tant que telles (qui sont à ce titre des lieux de santé) ;
- Les foyers d'accueil agréés par le Department of Children, Youth & Families (DCYF, ministère des enfants, de la jeunesse et des familles) qui ne fournissent pas principalement des services de santé ;
- Les établissements de recherche où aucun soin de santé n'est dispensé à des personnes ;
- Établissements de santé vétérinaire ;
- Les organismes de contrôle des animaux ;
- Les sociétés de protection des animaux à but non lucratif ; et
- Les points de vente de marijuana, y compris ceux où des consultants en marijuana à usage médical fournissent des services.

Si l'établissement de santé exige le port du masque à l'extérieur, vous devez respecter ses règles de fonctionnement. Voir les informations ci-dessus concernant les [« règles du lieu »](#) pour en savoir plus. Veuillez consulter la page [Prévention des infections par le COVID-19 dans les établissements de santé](#) (en anglais seulement) pour des recommandations détaillées, y compris des [recommandations sur le contrôle à la source](#) (en anglais seulement) et des recommandations concernant les visites dans certains établissements de santé.

Règles du lieu

Les entreprises, les organisations, les installations et les établissements ont le droit de fixer leurs propres règles concernant le port du masque dans leurs locaux. Les entreprises sont tenues de respecter toutes les exigences figurant dans les [Exigences de L&I](#) (en anglais seulement) et peuvent choisir d'exiger que les mesures sur le port du masque, dans certains environnements (par ex., à l'extérieur) soient plus exigeantes que l'[Ordonnance du Secrétaire d'État à la Santé sur le port du masque](#) (en anglais seulement).

Les responsables locaux de la santé publique peuvent également mettre en place des ordonnances de port du masque plus exigeantes afin de limiter la transmission dans la communauté. Ces règles peuvent être plus exigeantes que l'[Ordonnance du Secrétaire d'État à la Santé sur le port du masque](#) (en anglais seulement), mais elles ne peuvent pas être moins exigeantes.

Par ailleurs, certaines personnes peuvent avoir besoin, ou faire le choix de, continuer à porter un masque. Ils ont le droit de choisir de porter un masque en public, même lorsque les mandats de l'État ou de la municipalité rendant le port du masque obligatoire ne sont pas en vigueur. Veuillez respecter leur choix de porter un masque pour se protéger, protéger leur famille et leur communauté. Sachez que si vous choisissez de porter un masque, il se peut que l'on vous demande de le retirer brièvement dans certaines situations, notamment à des fins d'identification.